

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
 matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

18/06/12

Dossier complet le :

29/06/12

N° d'enregistrement :

F-022-12-P-0003

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD 23
 Aux Abords du Memorial Australien

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom CARON

Prénom ROLAND

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL GENERAL DE LA SOMME

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

PIANABLE Christian
 Président du Conseil Général

RCS / SIRET

1212161100011011410101161

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
G° d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3Km	Route d'une longueur de 600 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Aménagement et déplacement de la RD 23 aux Abords du Memorial Australien par création de déblais.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'abaisser le profil en long en face du Memorial afin de rendre la route moins perceptible depuis celui-ci et Aménager un tourne à gauche pour accéder en toute sécurité à un parking.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Ce projet comporte 3 parties:

- Travaux de Deviation de la RD 23 et Aménagement d'un tourne à gauche
- Aménagements de pistes et de Bandes cyclables.
- Aménagement des Abords du Memorial réalisé par le Gouvernement Australien.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

le trafic prévu sur la RD 23 après mise en service restera similaire au trafic actuel soit environ 4500 véhicules par jour

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'Utilité Publique.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Déclaration d'Utilité Publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Déviation de la RD 23 : superficie longueur x largeur	9500 m ² .
- Aménagements de pistes et Bandes cyclables : longueur x largeur	600 m x 15 m - 4400 m ² . 2200 m x 2 m

4.6 Localisation du projet

Adresse

Route Départementale
RD 23
Face au Mémorial
Australien.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 2° 30' 22" 41 Lat. 49° 53' 42" 62

Point d'arrivée :

Long. 2° 30' 37" 61 Lat. 49° 52' 27" 49

Communes traversées :

- Fouilloy
- VILLERS BRETONNEUX

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Protocole d'accord pour les aménagements des Abords du Mémorial National Australien de Villers-Bretonneux avec le Gouvernement Australien

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage Actuel du Sol : voirie routière pour l'existant et zone agricole pour les emprises à débiter.

Règlement Applicable à la Zone du Sujet : ZONE ND

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

- POS de la Commune de Fouilloy
- Servite du CIMET (Cimetières Militaires et Monuments Commémoratifs)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

C'INET : Arrêté N° 80-263 du 11 juillet 1980

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration de la Mise en Valeur du Mémorial National Australien
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marais de CORBIÉ-D'AOURS et BLANGY entre 3 à 5 Kms.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abbaye et Abbaye de CORBIÉ

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériau de Type CRAIE Stockage in situ.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acquisition Foncière de 7500 m ² de Terres Agricoles : Zone ND

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux des de voisinage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Amélioration du patrimoine.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acquisition de Terres Agricoles : 7500 m ²

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aménagement des Abords du Mémorial National Australien par le Gouvernement Australien.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Non

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire de faire une étude Impact :

- le projet permet une nette amélioration du patrimoine existant.
- Sur le plan Urbanisme, il n'y a aucune nuisance au vu de l'éloignement de la population.
- la Création d'un tourne à gauche améliore la sécurité pour accéder à son parking.
- la perte des terrains agricoles est minime au regard du projet.
- Pas d'incidences sur les milieux physiques (Climatologie, Relief, Géologie, ...)
- Réemploi des Matériaux in situ (Limon Crayeux, Craie altérée et Gaie Franche) sur le sujet du CG80, sur le sujet Australien en remblai et possibilité de Marnage ou de renforcement des chemins Agricoles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note Technique.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AMIENS

le,

15 JUIN 2012

Signature

Le Directeur de la Modernisation des Infrastructures

Roland CARON

Dossier sur l'aménagement des abords du mémorial Australien de Villers-Bretonneux



REAMENAGEMENT DES ABORDS DU MEMORIAL AUSTRALIEN DE VILLERS-BRETONNEUX
PLANS INFRASTRUCTURELS, POLY-MODERNISATION, MISSION MAÎTRISE D'OUVRAGE, SERVICE ETUDES GÉNÉRALES ET PROSPECTIVES

AUSTRALIAN GOVERNMENT
DEPARTMENT OF VETERAN AFFAIRS

CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA SOMME (80)



ATELIER TRAVERSES + OGI
ARCHITECTE PAYSAGISTE VTD

Première phase "Etude de faisabilité"

27 Juillet 2009
3 Septembre 2009
1er Octobre 2009

Second Phase "Avant-Projet"

17 Novembre 2010
2 Février 2010
10 Mars 2010
21 Avril 2010

PHASE 2. AVANT PROJET

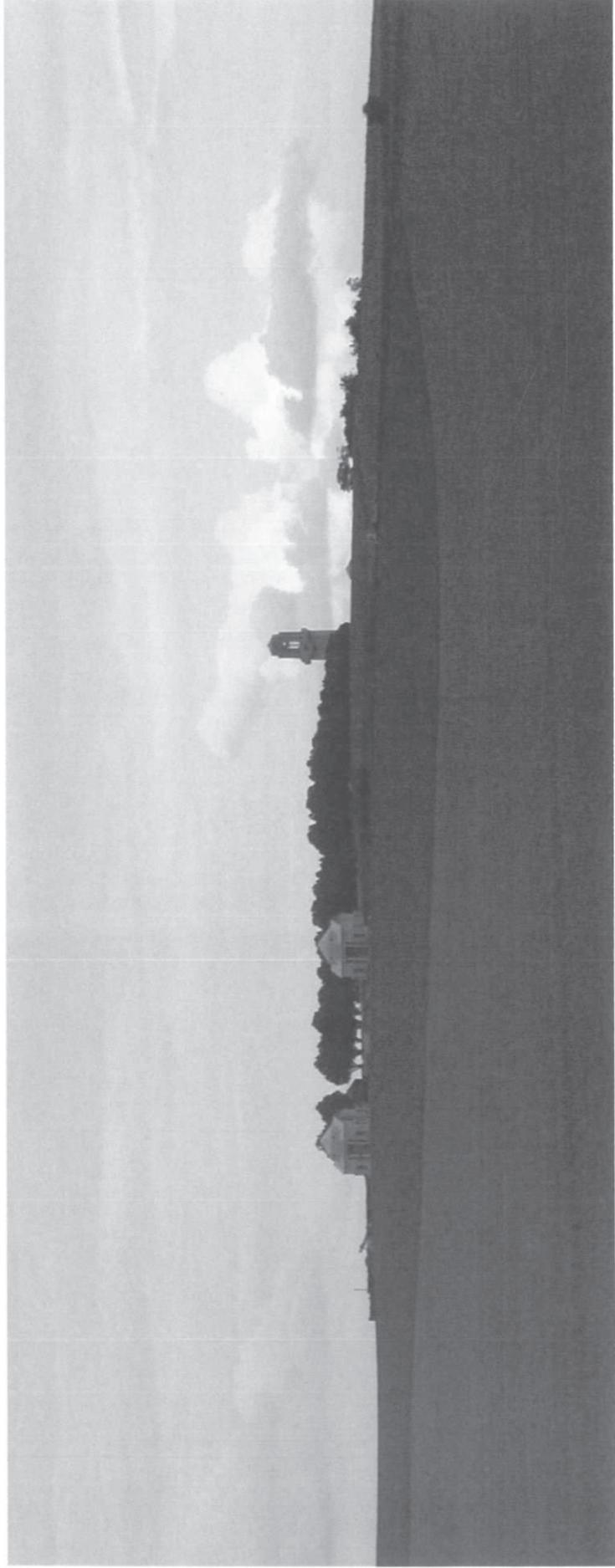
21 Avril 2010

NOTE TECHNIQUE

Rappel de la démarche

En juillet 2007, les premiers contacts ont été pris avec les représentants du gouvernement australien qui avait pour intention de développer un centre d'interprétation au droit du mémorial de Villers-Bretonneux. L'Office of Australian War Graves (OAWG) avait missionné un architecte pour réfléchir au positionnement du centre d'interprétation. En complément le service Etudes Générales et Prospective de la filière infrastructure du Département de la Somme avait établi plusieurs propositions de dévoiement de la RD 23 afin de sécuriser l'accès du mémorial.

Après plusieurs échanges et un changement de gouvernement en Australie, le programme de l'opération a été revu et l'OAWG a pour objectif de mettre en œuvre un parcours d'interprétation sur le front occidental avec l'aménagement de plusieurs sites dont celui de Villers-Bretonneux. En juillet 2009, une mission a été confiée à l'atelier de paysage traverses représenté par monsieur Le Boudec qui s'est adjoint les services d'un co-traitant le bureau d'études OGI. En 2010, après les études de faisabilité, Monsieur Le Boudec a présenté un avant-projet qui a fait l'objet d'une validation avec quelques différentes remarques de la part des services du Département et des représentants de l'OAWG.



Présentation de l'Avant-projet (réalignement de la RD 23)

Rappel : la RD 23 est une route de classe 1 (axe entre la RD 929, Corbie, Villers-Bretonneux et Moreuil). Elle dessert l'échangeur de l'autoroute A29 de Villers-Bretonneux. Elle supporte un trafic de 4000 véhicules par jour.

Le tracé de la route :

Le tracé de la route a été dessiné dans la composition générale de l'aménagement du mémorial.

Le nouveau tracé de la RD 23 est en arc de cercle depuis l'axe central du mémorial, la route sera engravée de 3 mètres sur environ 300 mètres pour deux raisons :

- La première, pour faire disparaître les véhicules légers de la perspective que les visiteurs ont depuis le mémorial, mais également préserver les vues lointaines sur le mémorial.
- La seconde plus technique, le mémorial est situé en sommet de côte, ce qui entraîne aujourd'hui une perte de tracé, le fait de baisser le profil en long de la chaussée permet d'augmenter la visibilité de part et d'autre du mémorial et de sécuriser son accès.



Coupe de principe établie par Bertrant Le Boudec

La proposition d'aménagement :

La proposition d'aménagement du bureau d'études est simple et permet une identification des lieux qui se différencient par rapport au reste de la route dans ses sections en rase campagne.

Pour apaiser la circulation au droit du mémorial, la chaussée est neutralisée dans sa partie centrale par un double alignement de pavés. Elle garde une largeur de voie de 3,25 m. Le revêtement qui est aujourd'hui en enduit de couleur rouge et relativement bruyant et remplacé par un enrobé classique.

L'entrée du mémorial se fera par une voie de tourne-à-gauche qui sécurisera les traversées de chaussée.

Pour souligner la traversée de ce lieu de mémoire, les talus encadrant la RD 23 seront plantés de couvre-sol et d'arbustes persistants.

Ces aménagements rendent également cohérente la limitation de vitesse à 70 km/h qui sera mise en place sur l'ensemble de la section traitée.

Les traversées piétonnes sont également sécurisées par la mise en place de passages piétons face aux accès identifiés dans les propositions d'accès en mode doux depuis Villers-Bretonneux et Foulloy. Les accès au mémorial se font par le biais d'embarquement avec une partie centrale lisse permettant de monter les vélos.

Le traitement des eaux de ruissellement se fera comme aujourd'hui sur les accotements qui auront une largeur de 2,50 m avec en plus des fossés situés en pied de talus, là où la route est en déblai.

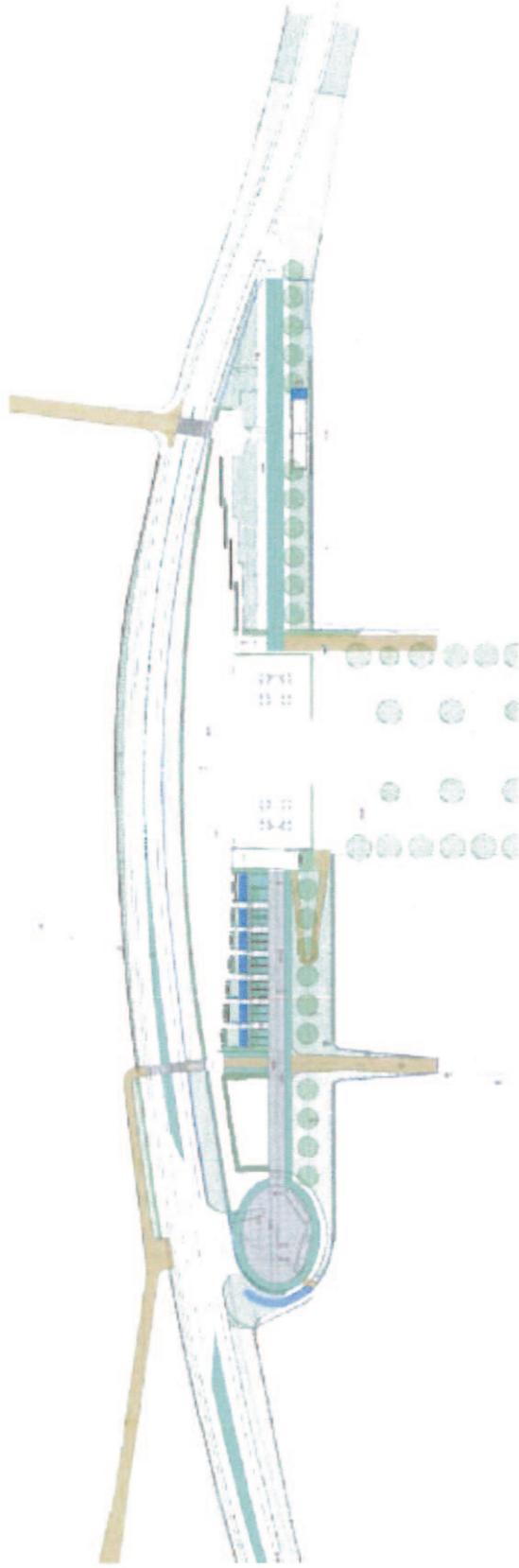
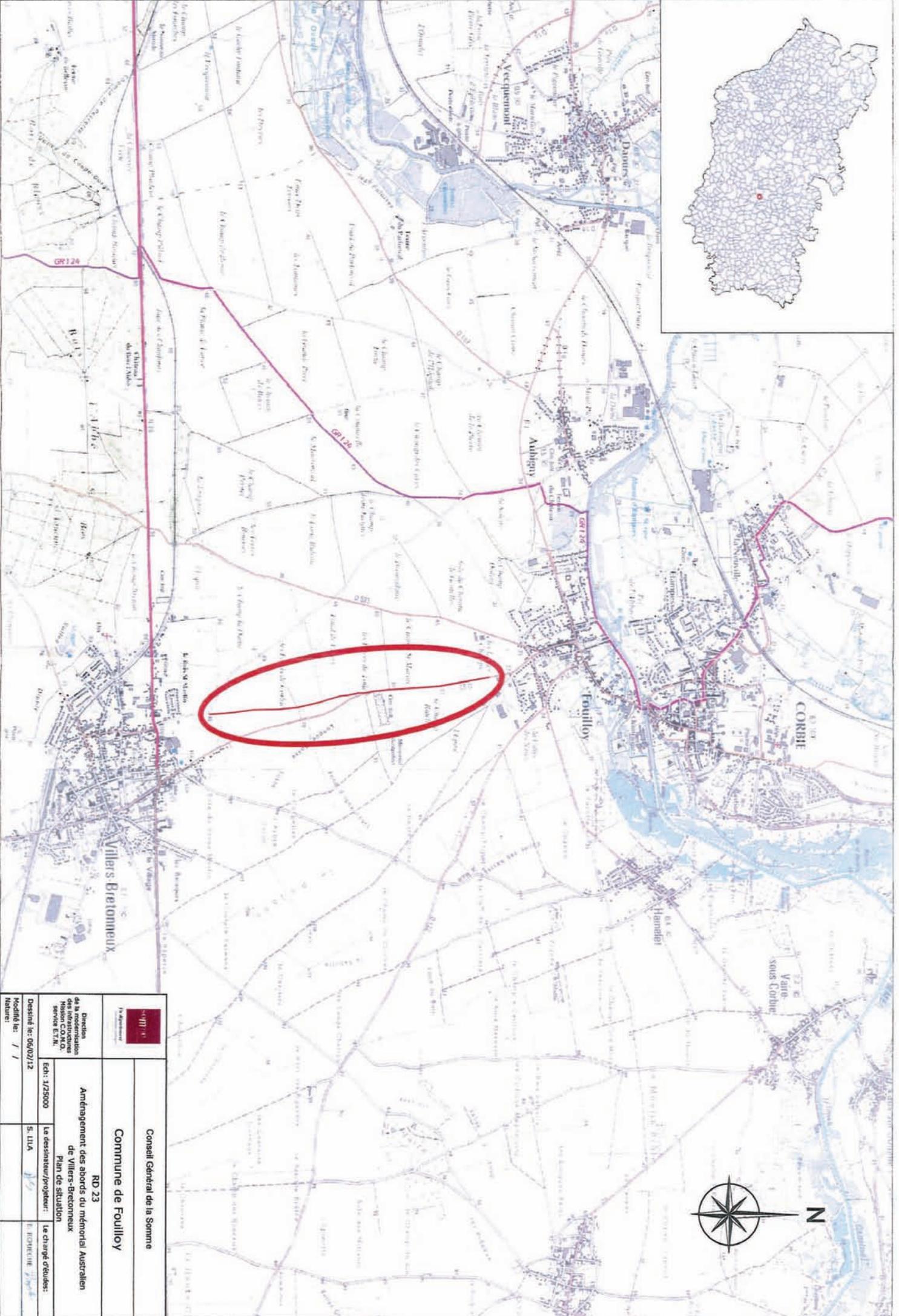
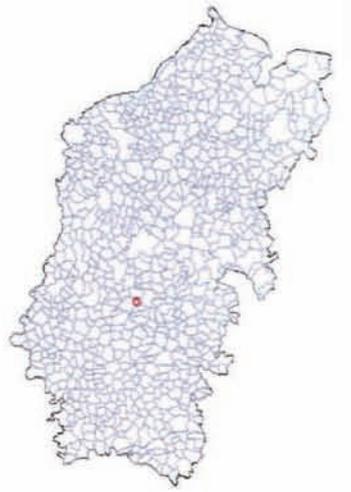


Schéma de principe de Bertrant Le Boudec établi pour l'AVant Projet (AVP).
A affiner dans le cadre du projet notamment sur le prolongement de la neutralisation axial jusqu'au début de la zone à 70 km/h au droit de l'accès de service.
Aujourd'hui :



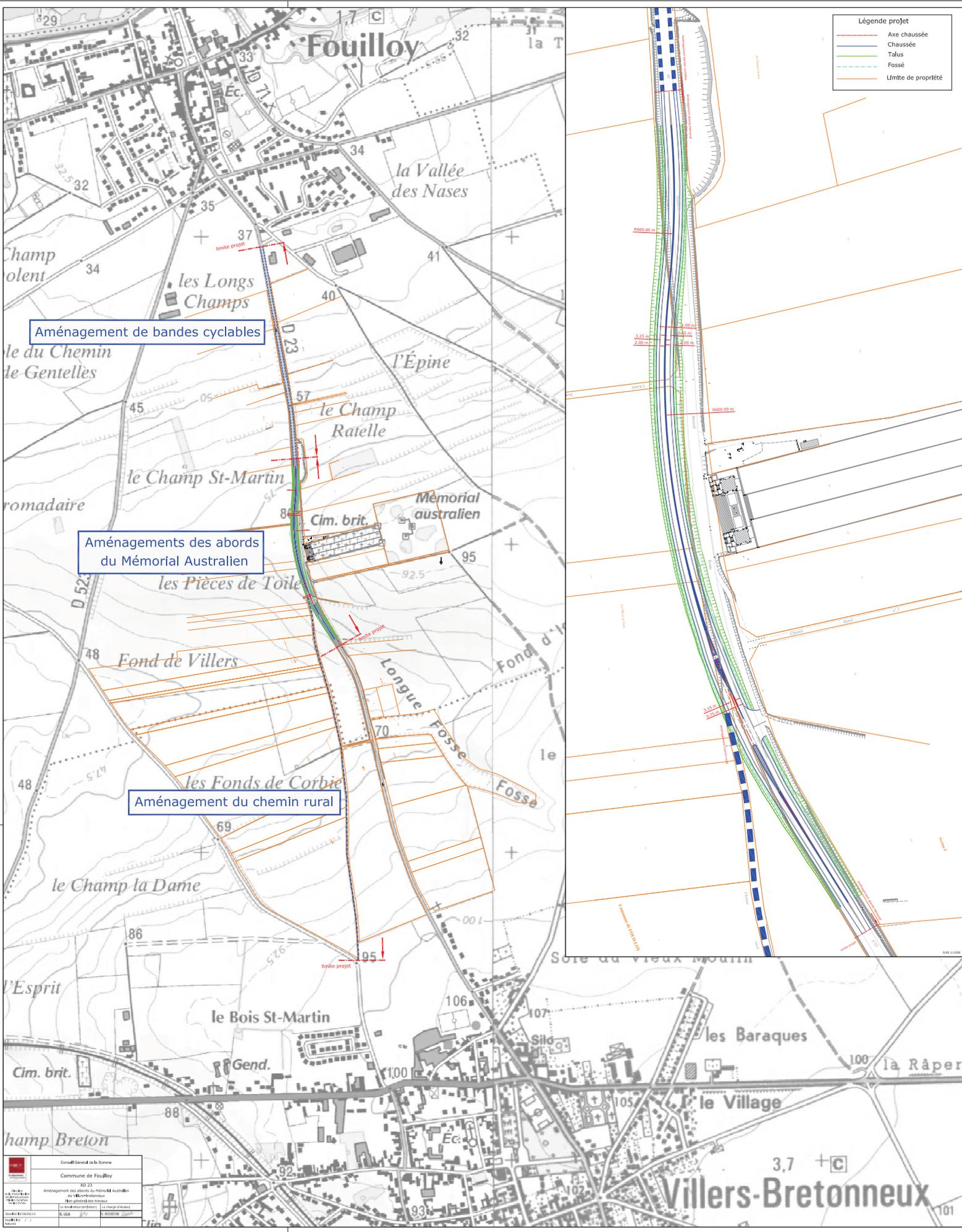
Demain : (illustration de Bertrant Le Boudec)





		Conseil Général de la Somme Commune de Foulloy	
Direction de la modernisation des infrastructures Réseau C.A.M. Service S.I.M.		RD 23 Aménagement des abords du mémorial Australien de Villers-Bretonneux Plan de situation	
Destiné le: 06/03/12 Modifié le: / / Nature:		Le dessinateur/projeteur: S. LILA Le chargé d'études: E. ROCHERIE	

- Légende projet
- Axe chaussée
 - Chaussée
 - Talus
 - Fossé
 - Limite de propriété



Aménagement de bandes cyclables

Aménagements des abords du Mémorial Australien

Aménagement du chemin rural

	Conseil Général de la Somme
	Commune de Fouilloy
RD 23 Aménagement des abords du Mémorial Australien des Villers-Bretonneux des plans de circulation et des aménagements de la chaussée	Le chargé d'études M. SIAU M. SIAU
Date de mise à jour 01/05/2012	Version 1.0

Villers-Bretonneux

